Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 031-213101843-20250217-DE2025_14-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**13**
Procuration	**3**
Votants	**16**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à 20h30,
Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 14/02/2025
Date d'affichage de la convocation : 14/02/2025
Date d'affichage de la délibération : 18/02/2025

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, CAMUS, FAURE, CORTES, ARRUE, BACOU, ROUZAUD

Etaient absents : MM. JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, VERGER, JAIME, GLEYSES, NOEL

Ont donné procuration : M. Guillaume VERGER à Mr Didier CORTES, Mme Florence JEULIN CARREY à M. Pierre NAVARRO, Mme Martine NOEL à Mme Colette BACOU

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-14 Signature de la convention de partenariat entre l'association Trob'Art et Flourens

Exposé

Madame la Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre d'un festival organisé par l'association Trob'Art Productions, et intitulé « Les troubadours chantent l'art roman en Occitanie », un concert est proposé le dimanche 28 septembre 2025 à Flourens. L'association Trob'Art est invitée par la commune de Flourens à réaliser ces concerts dans les engagements et responsabilités réciproques définies dans la convention joint à la présente délibération.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'adopter la convention telle que présentée en annexe,
- D'autoriser Madame la Maire à signer cette convention,

La délibération est adoptée à :

16 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 18/02/25

Le secrétaire de séance,
DIDIER CORTES

La Maire,
Marion RIVOIRE

MAIRIE de FLOURENS (Haute-Garonne)